

RÉGLEMENT – CHALLENGE 2023-2024 CHS UFOLEP 972

L'UFOLEP Martinique organise son Challenge CHS 2023-2024 sur les courses organisées par ses associations affiliées. Ce challenge se déroule à partir du 11 novembre 2023 au 30 mars 2024. Il regroupe les courses portées au calendrier du challenge CHS de l'UFOLEP Martinique.

La participation aux courses à pied des clubs organisateurs est soumise aux règlements de ces derniers.

Modalité d'inscription au classement générale du Challenge Ufolep Martinique :

Ce challenge est ouvert aux pratiquants licenciés Ufolep ou non, âgés de plus de 17 ans. Pour les non-licenciés, il convient de s'inscrire au challenge par le biais d'un bulletin d'inscription UFOPASS au tarif de 10€ par course. L'inscription UFOPASS doit être réalisée à l'UFOLEP Martinique (renseignement au 0596 63 05 01). L'inscription UFOPASS peut être effectuée jusqu'à 7 jours après la date de la course. Le jour de la course, les non-licenciés devront fournir un certificat de non contre-indication à la pratique à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Résultat des courses - Les points seront attribués à chaque course, de la façon suivante :

À partir de la 30ème place tous les coureurs classés se verront attribuer 30 points.

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Point	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Le classement général Challenge Ufolep Martinique :

Pour le classement général, les 5 meilleurs résultats sont retenus sur les 6 courses prévus (sous réserve de modifications). De plus, afin d'être éligible au classement général, il est nécessaire de prendre part à un minimum de 5 courses. Le classement général est établi par ordre croissant en additionnant le nombre de points obtenus par chaque participant.

Le classement général du challenge est communiqué sur le site de l'Ufolep Martinique dans la semaine qui suit la course. Dans ce cas, le club organisateur doit transmettre les résultats de sa course à l'UFOLEP Martinique dans les 48 heures.

Le classement général final est établi par l'UFOLEP Martinique à l'issue du challenge. En cas d'exæquos, le participant ayant obtenu le meilleur classement dans la dernière course est le mieux classé.

Les récompenses par course seront offertes par les clubs organisateurs et l'Ufolep Martinique.

Les récompenses du Challenge CHS 2023-2024 seront offertes par l'UFOLEP Martinique.

Podium du classement général au Scratch Féminin :

- 1^{er} : Un séjour à l'Hôtel pour 2 de 2 nuits
- 2^{ème} : Un pass voyage en bateau – Sainte-Lucie pour une personne
- 3^{ème} : Un pass massage corps pour une personne

Podium du classement général du classement général au Scratch Masculin :

- 1^{er} : Un séjour à l'Hôtel pour 2 de 2 nuits
- 2^{ème} : Un pass voyage en bateau – Sainte-Lucie pour une personne
- 3^{ème} : Un pass massage corps pour une personne

Le challenge est ouvert aux catégories :

Hommes/Femmes

Juniors	2005 - 2006
Espoirs	2002 - 2004
Séniors	1990 - 2001
M0	1989 - 1985
M1	1984 - 1980
M2	1979 - 1975
M3	1974 - 1970
M4	1969 - 1965
M5	1964 - 1960
M6	1959 - 1955
M7	1954 - 1950
M8	1949 - 1945
M9	1944 - 1940
M10	1939 et avant